

**Pierre EPINEUSE** Président SAGAMM SENIOR**EDITORIAL****Sommaire****Page 1** : Editorial**Page 2** : Nouvelles de la profession.**Page 3** : La vie est une maladie incurable**Pages 4 et 5** : Fiscalité.**Page 6** : Conflits de voisinage.**Page 7** : Les conseils de Zéroblabla.**Page 8** : Vos choix High Tech.**Page 9** : Les réunions du C.A.
Les newsletters de
SAGAMM SENIOR.**Pages 10, 11, 12, 13** : Curiosités et/ou
Particularités de nos régions**Page 14** : Mythologie Grecque.**Page 15** : Histoire.**Page 16** : Dessous de l'histoire.
Ces drôles d'expressions.
Nouveaux adhérents.
Les décès.**Vous me manquez ! Vous nous manquez !**

C'est vrai vous nous manquez, vous les fidèles de notre congrès annuel, vous les assidus à nos réunions régionales ou départementales ; et pas seulement pour le partage d'un dîner de gala, d'un bon déjeuner ou de la visite d'un musée, d'une curiosité touristique. Ces instants où nous avons plaisir à échanger souvenirs et projets, nous manquent.

Voilà déjà plus d'un an que l'épidémie COVID-19 sévit et nul ne sait véritablement pour combien de temps encore. Les conséquences sont multiples et n'épargnent personne.

Tout le monde en subit les répercussions avec parfois des situations difficiles ou même dramatiques.

C'est dans ce contexte d'inquiétude et d'incertitude que nous avons pris la décision d'annuler nos réunions régionales de printemps et notre congrès de mai à Amboise, sans pouvoir fixer une autre date.

Nous restons en veille pour saisir toute opportunité d'organisation de rencontre ou de communication complémentaire à notre bulletin. Être mobilisés et déterminés pour maintenir le lien qui nous unit, c'est l'engagement de l'équipe qui anime notre amicale.

Vivement demain suis-je tenté de dire !

Vivement nos conversations en présentiel, nos rires et nos sourires !

Vivement que nous puissions tous retrouver notre liberté de voyager, nos loisirs, nos partages de bons moments entre amis !

En attendant nos retrouvailles, prenez soin de vous !

Chaleureuses amitiés à toutes et tous.

CONGRÈS
2021
???

NOUVELLES DE LA PROFESSION



Vote par correspondance et/ou vote électronique en présentiel ou non :

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire le 29 mars le syndicat adapte ses statuts et son règlement intérieur, par 489 voix pour sur 513 votants (95,32 %).

La présence de 10 régions SAGAMM, déconnectées de l'organisation MMA, est confirmée.



Les marques du groupe Covéa, figurent dans le top 5 pour le secteur de l'Assurance.

Quatre ans après la publication de sa précédente étude, l'Observatoire des marques préférées des français s'est basé sur un sondage réalisé en ligne auprès de 4 900 répondants pour procéder à l'évaluation de 1 200 marques couvrant un large panel de secteurs d'activité.

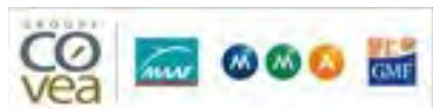
Les trois marques MAAF, MMA et GMF se situent toutes parmi les cinq marques préférées des français sur le secteur de l'Assurance.

Elles se classent respectivement au deuxième, quatrième et cinquième rang. Source COVEA



C'était une promesse : la fédération entendait aider les agents généraux à trouver des solutions dans leur pratique du courtage accessoire, notamment pour les risques professionnels et d'entreprise complexes mais nécessaires à la relation client.

C'est maintenant chose concrète avec le lancement, le 1er avril, d'un cabinet de courtage spécialisé avec **agea Solutions** !



EXTRAITS du COMMUNIQUÉ de PRESSE - 9 mars 2021

ASSISTANCE COVID 19

MAAF, MMA, GMF offrent des services d'assistance inédits pour soutenir leurs assurés et leurs familles en cas d'hospitalisation Covid-19

Des services gratuits d'assistance à domicile « Assistance Covid-19 »

Les personnes atteintes de la Covid-19 et leurs familles sont particulièrement fragilisées en cas d'hospitalisation et les difficultés de la vie quotidienne sont alors démultipliées (courses, ménage, achats des médicaments ...).

Dès aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'année 2021, **les sociétaires MAAF, MMA et GMF, peuvent bénéficier gratuitement d'une assistance à domicile en cas d'hospitalisation due à la Covid-19.** Une mesure qui concerne tous les clients personnes physiques de l'une des trois marques (titulaires par exemple d'un contrat santé, auto, habitation ou multirisque professionnelle...) ainsi que les membres de leur foyer.

Des prestations « à distance » : dès le lendemain de la première nuit d'hospitalisation

Des prestations « au domicile » : une fois levé le risque lié aux cas contacts du foyer

Retrouver toutes les informations sur :

<https://www.mma.fr/a-propos/notre-actualite/offre-assistance-covid19.html>

« La Vie est une maladie incurable ! »

Chacun le sait et nous encore plus que d'autres.

Nos activités étaient en partie occupées à inciter nos clients à prémunir leurs familles en cas de décès, en souscrivant une assurance pour couvrir cette fatalité, dont seule la date de survenance nous est inconnue !

Nous avons donc sûrement pris nos précautions, mais avons-nous prévu le mode d'emploi des formalités à accomplir par nos familles, Conjoints et Enfants ?

Pour nous aider dans cette épreuve, AGÉA Sénior, a mis à jour un bulletin, dont un modèle est joint à cette publication et que vous pouvez demander par courrier postal ou électronique à SAGAMM Senior.

Quand on part en voyage, on le prépare, et on prend toutes dispositions afin que tout se passe bien mais si un incident survient, on prévoit des garanties d'assistance.

Il en est de même, quand le voyage est le « dernier » !

Il faut penser à la mise en place des retraites de réversion, aux transferts des comptes de trésorerie et des titres s'ils en existent, mais aussi à préparer la succession auprès d'un notaire, la régularisation des contrats d'assurances, et particulièrement la complémentaire santé, le solde ou la reprise de dossiers d'emprunts, ou de prêts, etc...

La plaquette AGÉA Sénior se veut un récapitulatif le plus complet possible afin de ne rien oublier !

Par expérience les dossiers qui nous sont exposés après un décès, montrent quelquefois, un embarras du conjoint survivant, qui aurait pu être évité avec la présence de cette fiche complétée.



Jean Marie MARTIN, Vice-président,
en charge de la solidarité et du soutien.



FISCALITE

Transmission : pourquoi donner en deux temps ?

Quelles différences entre donation graduelle et résiduelle ?

Ce type de donation permet à un donateur d'organiser la transmission de son patrimoine en général ou d'un bien en particulier en deux temps. On avantage alors deux bénéficiaires successivement. Lors de l'acte de donation, le donateur va désigner deux donataires successifs. Ils vont chacun recevoir le bien à deux moments différents ; c'est pour cette raison qu'on appelle cette opération une donation graduelle. Avec cette donation, le premier bénéficiaire a une double obligation :

- il doit conserver le bien sa vie durant, il doit à son décès le transmettre au second bénéficiaire.
- Dans le cas d'une donation résiduelle, le premier bénéficiaire n'a pas cette obligation de conservation. Il peut disposer du bien comme il l'entend, mais a l'obligation de transmettre ce qui reste de l'héritage au moment de son décès.

Dans quels cas est-il intéressant d'utiliser la donation graduelle ou résiduelle ?

Il est opportun d'utiliser la donation graduelle pour conserver un bien dans la famille. Vous pouvez ainsi contrôler en quelque sorte sa destinée. Cela peut être une maison de famille par exemple, une entreprise... De la même manière, si vous êtes remarié et que vous souhaitez transmettre un bien immobilier à votre nouveau conjoint, avant de le donner à vos enfants issus de votre première union, la donation graduelle est une

option possible. Elle est aussi utilisée pour protéger un enfant handicapé, tout en assurant la transmission du bien à d'autres membres de la famille dans un second temps.

La donation résiduelle, quant à elle, est plus adaptée si vous souhaitez transmettre un portefeuille de titres ou tout autres capitaux mobiliers.

Dans tous les cas, cette donation doit être effectuée par acte notarié. Une fois acceptée par le premier bénéficiaire, le nom du second sera indiqué dans l'acte, mais il n'est pas nécessaire qu'il donne son accord pour en bénéficier tout de suite. Comme pour toute donation, si elle porte sur un bien immobilier, elle doit faire l'objet d'une publication au service de la publicité foncière.

Quel avantage fiscal peut-on espérer ?

Que la donation soit graduelle ou résiduelle, elle permet de réduire les droits. Chaque donataire doit acquitter des droits de donation mais pas au même moment. Lors de la donation initiale, le premier bénéficiaire est redevable des droits sur la valeur des biens reçus, selon son lien de parenté avec le donateur. Jusque-là rien de révolutionnaire ! Ensuite, au décès du premier bénéficiaire, le second va alors régler les droits minorés de ceux payés lors de la première donation (même s'ils avaient été pris en charge par le donateur). Ils vont être calculés sur la valeur du bien à ce moment-là, après déduction de l'abattement et du barème des droits de donation déterminé selon le lien de parenté entre le second bénéficiaire et le donateur du départ, qu'il soit en vie ou non. L'intérêt est surtout lorsque le second bénéficiaire n'est pas un descendant direct du premier.

Source Lettre du notaire, transmis par Michel KIOMAN

Location meublée d'une partie de la résidence principale : seuils d'exonération 2021

Les loyers provenant de la location ou de la sous-location en meublé de locaux d'habitation sont exonérés d'impôt sur le revenu si trois conditions sont respectées :

- les pièces louées ou sous-louées font partie de la résidence principale du bailleur,
- elles constituent pour le locataire ou le sous-locataire en meublé sa résidence principale (ou sa résidence temporaire s'il est salarié saisonnier),
- le loyer est fixé dans des limites raisonnables.

Au titre de 2021, cette dernière condition est remplie si le loyer annuel, par m² de surface habitable, charges non comprises, n'excède pas 191€ en Île-de-France et 141€ dans les autres régions (au lieu de 190€ et 140€ pour les loyers perçus en 2020).

Rendement des contrats d'assurance-vie et des SCPI en 2020

La moyenne des rendements servis sur les fonds en euros des contrats d'assurance-vie s'élève, en 2020, à 1,15% nets de frais de gestion (mais avant déduction des prélèvements sociaux de 17,2%), contre 1,46% en 2019 et 1,83% en 2018.

- Le taux de rendement moyen des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) s'est établi à 4,18% en 2020 contre 4,4% en 2019 (source : Aspim, Association française des sociétés de placements immobiliers).

Maintien du taux du Livret A à 0,5%

Le taux du Livret A reste fixé à 0,5% au 1er février 2021. En conséquence, les rendements des autres livrets réglementés sont également inchangés :

- Livret de développement durable et solidaire (LDDS) : 0,5%,
- Livret d'épargne populaire (LEP) : 1%,
- Livret jeunes : 0,5% (minimum),
- Compte épargne logement (CEL) : 0,25%.

Source PRAT Editions transmis par Jean Marie MARTIN

FISCALITE

LOI DE FINANCES POUR 2021 : PRINCIPALES MESURES POUR LES PARTICULIERS

Actualisation du barème des impôts

Les tranches sont revalorisées à hauteur de 0,2 % pour tenir compte de l'inflation.

Élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov

Afin de soutenir la rénovation énergétique des logements, le dispositif s'ouvre à partir de janvier 2021 à tous les propriétaires occupants, sans condition de ressources, ainsi qu'aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs.

Le dispositif entend soutenir plus particulièrement les travaux de rénovation globale en ciblant davantage les « *passoires thermiques* ».

Évolution de la taxe d'habitation

En 2021, les 20% des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers (elle sera supprimée pour tous les ménages en 2023).

Prolongation du dispositif Pinel.

Pour soutenir l'investissement locatif, le dispositif est maintenu sans changement jusqu'à fin 2022. Les maisons individuelles neuves restent éligibles.

Reconduction du bonus écologique.

Le barème des aides offertes aux ménages lors de l'achat d'un véhicule électrique, revu à la hausse en 2020 et pouvant aller jusqu'à 7 000 euros, sera maintenu jusqu'au 30 juin 2021. Il sera abaissé à partir du 1^{er} juillet 2021, puis en janvier 2022. La prime à la conversion évoluera aux mêmes dates.

Création d'un crédit d'impôts pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

La création d'un crédit d'impôt spécifique est prévue en faveur de l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les places de stationnement résidentiel.

DÉCLARATION des REVENUS de 2020

Depuis le 8 avril 2021, vous avez la possibilité de faire votre déclaration de revenus de 2020. Malgré la mise en place du prélèvement à la source, la déclaration de revenus en ligne est obligatoire, mais si vous ne parvenez pas à la faire, vous pouvez opter pour le format papier.

Les foyers éligibles à la procédure automatisée n'ont pas à remplir de déclaration, elle est automatiquement validée après les vérifications effectuées par l'administration fiscale.

Quand effectuer votre déclaration ?

La déclaration en ligne et au format papier est possible depuis le jeudi 8 avril 2021.

Les dates limites de déclaration sont fixées selon votre département :

- 26 mai 2021 : départements n° 1 à 19 et non-résidents ;
- 1^{er} juin 2021 : départements n° 20 à 54 ;
- 8 juin 2021 : départements n° 55 à 976.

La déclaration papier doit être déposée au plus tard le 20 mai 2021, quel que soit le lieu de résidence.

CONFLITS DE VOISINAGE

De nombreux conflits de voisinage naissent du non-respect d'une servitude. Mais savez-vous ce qui se cache derrière ce mot ? Quelques petites précisions à ce sujet vous aideront sans doute à entretenir de bonnes relations avec vos voisins.

Cultivez votre jardin

Comme le dirait Candide "il faut savoir cultiver son jardin". Mais dans le respect notamment des règles de distances. La loi prévoit que les plantations de plus de deux mètres de haut doivent être à au moins deux mètres de la limite séparative des deux terrains voisins. La distance sera réduite à 50 centimètres si elles sont moins hautes. Certaines communes peuvent avoir leur propre réglementation. Dans ce cas, ce sera elle qui primera sur le Code civil. Faites un détour par la mairie pour vérifier ce point. Ensuite, se posera la question de l'entretien desdites haies. Elles ne doivent pas générer de troubles pour le propriétaire voisin. Si ce n'est pas le cas, il peut demander réparation et, parfois, versement de dommages et intérêts. Selon l'article 673 du Code civil, le voisin qui subit le "dommage" peut contraindre le propriétaire de la haie à la couper jusqu'au niveau de la limite séparative. En revanche, il n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent sur son terrain.

Passez votre chemin

Le droit de la propriété est sacré. On ne peut pas pénétrer et passer chez son voisin comme on veut. Mais parfois la configuration du terrain oblige à déroger à ce principe. On a alors affaire à une servitude de passage (ou droit de passage). Elle permet à un propriétaire ne pouvant pas ou difficilement accéder à sa propre propriété de passer par celle de son voisin. Le passage doit permettre la circulation de véhicules mais également l'installation des aménagements nécessaires à l'utilisation du terrain enclavé (canalisations d'eau, câblage électrique...). Le passage doit suivre le tracé le plus court entre le terrain enclavé et la voie publique. Les modalités d'exercice de cette servitude (entretien, bénéficiaires, indemnisation...) doivent faire l'objet d'un écrit de préférence notarié pour éviter toutes contestations ultérieures.

Le tour d'échelle

La servitude de tour d'échelle est la possibilité de passer chez un voisin pour effectuer des travaux d'entretien ou de réparation du bâtiment vous appartenant (ravalement, toiture...). Ils doivent être indispensables, irréalisables depuis chez vous et limités dans le temps. Après en avoir parlé avec votre voisin, il sera préférable d'établir une convention écrite, signée par les intéressés. Elle indiquera notamment les travaux prévus, leurs conséquences (pose d'un échafaudage...), les conditions de réalisation.

Soyez discret

Vous voulez plus de lumière dans votre maison et vous envisagez d'ouvrir une nouvelle fenêtre. Mais la loi impose de respecter une distance minimale pour créer une ouverture (fenêtre, balcon, terrasse...), dès lors qu'elle risque d'offrir une vue plongeante chez votre voisin. Vous ne pouvez créer une "vue" (c'est-à-dire une ouverture permettant de voir à l'extérieur) qu'à condition de respecter une certaine distance entre le mur où l'ouverture est faite et la limite de la propriété voisine. Elle est de 1,90 m pour une "vue droite" (lorsqu'on voit la propriété voisine sans se pencher ni tourner la tête) ou 0,60 m pour une "vue oblique" (lorsqu'au contraire il faut se pencher ou tourner la tête pour voir chez son voisin).

Au fil de l'eau...

La servitude d'écoulement des eaux pluviales n'est pas du fait des propriétaires des lieux mais de la configuration du terrain. Les propriétés en contrebas se doivent de recevoir les eaux naturelles (pluie, fonte des neiges...) s'écoulant de celles situées plus haut. Le propriétaire d'un terrain accueillant ces eaux peut cependant l'aménager pour rendre le phénomène moins gênant. Mais cela ne doit pas porter préjudice au terrain supérieur (travaux entraînant une stagnation des eaux...). Le propriétaire de celui-ci, quant à lui, ne doit faire aucuns travaux risquant d'aggraver la servitude pesant sur le terrain en contrebas. En ce qui concerne l'eau tombant des toits, elle ne doit pas être évacuée directement sur la propriété voisine. Tout propriétaire doit veiller à ce qu'elle soit évacuée sur son propre terrain ou sur la voie publique (via des gouttières notamment...).



Source Le particulier : transmis par Michel KOMAN



CONDUITE PAR FORTES PLUIES

Premier conseil de sécurité : limitez votre vitesse !

Rappel des règles de vitesse par temps pluvieux :

- Autoroute : 130 à 110 km/heure.
- Voies rapides : 110 à 100 km/heure.
- Route : 90 à 80 km/heure, ou 80 à 70 km/heure,
- Agglomération : la vitesse reste à 50 km/heure.

Attention, par très fortes pluies et si la visibilité est réduite à 50 mètres ou moins, la règle est de ne pas dépasser 50 km par heure, quel que soit le réseau routier utilisé (routes, voies rapides et autoroutes).

Conseil anti glissade : utilisez doucement votre frein. Une conduite trop brusque accentue le risque d'accident.

Autres règles importantes de sécurité :

- Allumez vos feux de croisement, il est important d'être vu par les autres conducteurs. Si la visibilité est vraiment mauvaise, vous pouvez actionner vos feux de brouillard avant, mais en aucun cas ceux de l'arrière (risque d'éblouissement du conducteur qui vous suit).
- Aérez l'habitacle pour éviter la formation de buée sur vos vitres.
- Augmenter vos distances de sécurité (au moins 3 secondes entre deux voitures).

Qu'est-ce qu'un aquaplaning ?

L'aquaplaning est un phénomène qui se produit lorsque le pneu ne parvient plus à évacuer l'eau qui se trouve en abondance sur la route. Il y a alors une perte d'adhérence due à la formation d'une pellicule d'eau entre le pneu et la chaussée.

Plus il y a d'eau sur la chaussée, plus vous risquez l'aquaplaning.

Réagir en cas d'aquaplaning

Surtout, ne freinez pas. Si vous sentez la direction « flotter », lâchez progressivement l'accélérateur, maintenez votre volant en fixant un point loin devant, en attendant de retrouver de l'adhérence.

Inondation, cours d'eau en crue = danger en voiture

On compte chaque année en France trop de personnes noyées, leur voiture ayant été emportée par les eaux...

En voiture, comme à pied, la règle est de ne jamais s'approcher d'un cours d'eau menaçant de déborder. De même, si la route est inondée, ne cherchez en aucun cas à la franchir. Votre voiture risquerait d'être emportée par les flots et vous pourriez vous noyer.

Si malgré tout, vous vous retrouvez dans cette dangereuse situation, votre voiture au milieu de l'eau, ralentissez, rétrogradez en première et laissez le moteur tourner à régime élevé pour surtout ne pas caler. Ne roulez pas trop vite, vous risqueriez de noyer votre moteur (l'eau l'immergeant). Vous ne pourriez alors plus redémarrer et seriez en grand danger.

Source « Les conseils ZÉROBLABLA » - MMA



VOS CHOIX HIGH TECH INFORMATIQUE



LES PÉRIPHÉRIQUES QUI COMPLETENT L'ÉQUIPEMENT

Plusieurs « accessoires » externes permettent d'ajouter des fonctions à une machine flambant neuve ou d'accroître le confort d'utilisation d'un ordinateur plus ancien.

UN LECTEUR OPTIQUE PEUT ENCORE SERVIR

Rares sont les ordinateurs récents à renfermer encore un lecteur optique (CD-Rom/DVD-Rom ou Blu-ray). Ce genre de périphériques est devenu peu utile en raison de la dématérialisation des contenus et de la capacité toujours plus importante des clés USB, qui dépasse largement celle des CD (750 Mo), DVD (4,7 Go) et même des Blu-ray (jusqu'à 128 Go pour les versions quadruples couches).

Un lecteur peut néanmoins continuer à rendre des services. Notamment si vous possédez une version de Windows sur DVD ou si vous souhaitez graver des vidéos pour les visionner sur un lecteur de salon. Ne prêtez pas d'attention aux lecteurs/graveurs de CD-Rom, totalement obsolètes. Optez plutôt pour un lecteur/graveur de DVD externe, qui se connecte sur un port USB et est reconnu par le système d'exploitation. Choisissez un modèle peu encombrant (environ 1 d'épaisseur) et rapide (vitesse d'écriture X8). Il ne coûtera qu'une trentaine d'euros.

Certains lecteurs/graveurs prennent en charge la lecture des disques Blu-ray. Pratique, si vous possédez une collection de films sur ce type de support.



UN CLAVIER SANS FIL POUR PLUS DE CONFORT

C'est un accessoire important, à choisir avec soin car il conditionne le confort d'utilisation de l'ordinateur au quotidien. Il se connecte à l'unité centrale par une liaison Bluetooth ou wifi et se montre aussi utile pour piloter un PC fixe que pour se substituer au clavier d'une machine portable (lorsqu'elle est branchée sur un téléviseur, par exemple).

Plusieurs critères déterminent le choix du modèle. A commencer par les dimensions, qui doivent être adaptées à votre espace de travail. A ce titre, la présence d'un pavé numérique ajoute de la longueur : si vous l'utilisez peu fréquemment, tournez vous vers un



modèle qui en est dépourvu et donc plus compact. Vérifiez ensuite que son inclinaison peut être ajustée pour que la frappe soit confortable. Dans cette optique, attardez-vous aussi sur les touches : plates, espacées, de grande taille. C'est une affaire de goût. Dans tous les cas essayez de pianoter quelques lignes avant d'acheter pour vérifier que le modèle sélectionné correspond à vos préférences.

Ce sera aussi l'occasion de vous assurer que la frappe est silencieuse. La présence de touches de raccourci (parfois programmables) peut être intéressante pour accéder rapidement à certaines fonctions (contrôle du volume, lancement d'une application ...)

UNE SOURIS SANS FIL : TESTEZ AVANT D'ACHETER

Le pavé tactile des ordinateurs portables est pratique mais ne permet pas une très bonne précision, en particulier pour l'utilisation de logiciels de graphisme. Une souris devient nécessaire. Elle est aussi indispensable pour piloter un ordinateur fixe. Ne négligez pas cet accessoire, surtout si vous



passiez beaucoup de temps à votre machine. Choisissez un modèle dont la forme épouse parfaitement l'anatomie de votre main. Pour cela, un essai dans un magasin spécialisé est fortement recommandé. Les plus petites souris, destinées à être glissées dans une sacoche, n'excellent généralement pas sur les terrains du confort et de la précision. La présence de deux boutons et d'une molette de défilement cliquable est un minimum. Certains équipements proposent davantage de boutons, la plupart du temps paramétrables. Ceux situés au niveau du pouce sont notamment très pratiques pour passer d'une page à l'autre sur un site web. Quant au capteur de la souris, il est tantôt optique (il fonctionne grâce à une LED) et bon marché, tantôt laser. Dans ce cas, la souris peut être utilisée sur n'importe quelle surface et offrir une meilleure précision. Si vous vous contentez de consulter internet et d'utiliser des logiciels de bureautique, un capteur optique suffit amplement.

UN LECTEUR DE CARTE MÉMOIRE : EST BIEN UTILE

Certains ordinateurs portables, et plus souvent encore les appareils fixes, n'intègrent pas de lecteur de carte mémoire. Une lacune regrettable tant ce périphérique est utile pour transférer vos photos et vidéos sur votre machine. Un lecteur externe ne coûte que de 10 à 40 €. Optez pour un modèle qui supporte au minima les cartes SD et micro SD, les plus répandues. Certains acceptent également d'autres formats de cartes (Compact Flash, Memory Stick...), mais ils risquent d'être plus encombrants. Vérifiez le débit du lecteur (USB 3.0 pour une vitesse de transfert élevée) et sa compatibilité avec les normes de cartes mémoires, les plus récentes. (UHS I et UHS II)



Source : LE PARTICULIER transmis par Pierre EPINEUSE

À SUIVRE : Les techniques d'impression ?

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

7 septembre 2020 - 8 décembre 2020 - 22 janvier 2021 - 19 mars 2021 :

Les rendez-vous de l'équipe « SAGAMM senior » réalisés à distance, bien que moins conviviaux, ont permis de préparer nos activités.

Les sujets d'actualité ci-dessous ont été exposés et les décisions nécessaires prises.

- le point sur les comptes de l'amicale,
- le suivi de l'encaissement des cotisations,
- la radiation des membres qui ne règlent pas malgré les rappels,
- la part versée par l'amicale à AGÉA Sénior,
- la réalisation de l'assemblée générale 2020 par correspondance,
- le renouvellement des membres du conseil et du bureau,
- l'accueil de deux invités jeunes retraités :
Jean Philippe MARTIN et Rémy ÉON,
- la rédaction et l'expédition des bulletins n° 82, 83 et 84,
- les rencontres régionales : une expérience en visioconférence,
- le congrès de mai 2021 à Amboise : décision d'annulation à regret,
- l'étude de l'organisation de l'AG 2021, en « présentiel » ? quand ? où ?
- la prospection des nouveaux adhérents,
- les nouvelles des MMA, du SAGAMM, d'AGÉA Sénior, de PRAGA, de CAVAMAC,
- les questions diverses.



LES NEWSLETTERS DE SAGAMM SENIOR



Certains d'entre vous (très peu nombreux) m'alertent sur les difficultés qu'ils ont pour ouvrir nos newsletters et plus particulièrement le lien qui s'y trouve.

Ces difficultés peuvent provenir de vos opérateurs.

Pour contourner cette difficulté je vous invite, lorsque vous recevez une newsletter que vous ne pouvez pas ouvrir, à vous connecter directement sur le site de SAGAMM SENIOR à l'adresse suivante :

- <https://www.sagamm-senior.fr>
- Vous saisissez votre identifiant qui est votre adresse mail.
- Et votre mot de passe qui est votre numéro de CAVAMAC à 6 chiffres. Pour les adhérents ayant un numéro de CAVAMAC à 5 chiffres il y a lieu de rajouter un 0 avant vos 5 chiffres.

Sur le site vous aurez accès en page d'accueil ou à la rubrique « LES NOUVELLES » à toutes les newsletters, ainsi qu'à toutes les rubriques disponibles.

Ronan ROMIEUX

CURIOSITÉS ET / OU PARTICULARITÉS DE NOS RÉGIONS

Le canal Seine-Nord Europe, une première en France.

Le canal Seine-Nord Europe est un canal à grand gabarit de 107 kilomètres, qui reliera l'Oise au canal Dunkerque-Escaut, de Compiègne (60) à Aubencheul-au-Bac (59), près de Cambrai. **La réalisation d'une telle infrastructure fluviale est une première en France.** L'intérêt, économique et écologique : doubler les trafics fluviaux français et permettre à un bateau de transporter jusqu'à **4 400 tonnes de marchandises**, soit l'équivalent du chargement de 200 camions.

Concrètement, ce canal à grand gabarit symbolise un levier pour booster l'emploi dans les Hauts-de-France. Pendant la période 2017-2025, correspondant à un chantier pharaonique qui va fortement dynamiser les territoires traversés, 10 000 emplois seraient générés chaque année. Une fois le canal réalisé, ce sont 30 000 emplois pérennes qui pourraient être créés grâce au canal.

La volonté de la Région, en lien avec l'ensemble des collectivités locales des Hauts-de-France, la Région Ile-de-France et la CCI Hauts-de-France, est de faire du canal Seine-Nord Europe un projet pilote pour la France, exemplaire et innovant.

Le canal en 5 caractéristiques

- un chantier d'envergure et d'exemplarité
 - un chantier de dimension européenne
 - un chantier porté en partenariat
 - 4,5 m de profondeur d'eau et 54 m de largeur
- 6 écluses, 61 ponts et 4 plateformes multimodales

Le canal en chiffres

- un canal long de 107 kms
 - 7 années de chantier
 - plus de 10 000 d'emplois générés pendant le chantier
 - 30 000 emplois créés pour le fonctionnement du canal
- plus de 2 milliards d'euros investis par l'Union européenne, plus d'1 milliard d'euros investis par les collectivités

Source VNF transmis par Michel KOMAN

<https://youtu.be/bhEDOM2EIGc>



Le Prytanée national militaire



Posez à quelqu'un qui connaît la commune de La Flèche dans la Sarthe la question : « *Qu'évoque-t-elle pour vous ?* ». Probablement répondra-t-il « *Le zoo* », et ce sera tout. Pourtant, un autre lieu de la ville mérite d'être connu, le Prytanée national militaire, héritier d'une tradition d'enseignement et d'éducation plus de quatre fois centenaire.

C'est en effet en 1603 qu'Henri IV décida, une décision confirmée par un édit de 1607, de fonder à La Flèche un collège destiné à « *faire instruire la jeunesse aux bonnes lectures et la rendre amoureuse des sciences, de l'honneur et de la vertu* », en vue de la préparer à servir le public. Il s'agissait par conséquent de former une élite pour le royaume.

Un certain nombre d'élèves, fils d'officiers de la Maison du roi, y étaient admis à titre gratuit. Confié aux excellents éducateurs qu'étaient les Jésuites, l'établissement connut bientôt un développement considérable. Selon un manuscrit d'un Père jésuite, il comptait, vers 1625, 300 pensionnaires et 1 800 externes. Sa réputation attirait les enfants de la noblesse française mais aussi des jeunes gens venant de différents pays européens. Le plus célèbre de ses élèves fut René Descartes qui y étudia de 1607 à 1615 et qui écrivit, à propos de La Flèche, dans les premières pages du « *Discours de la méthode* », « *J'étais en l'une des plus célèbres écoles de l'Europe* ». Citons également pour cette période le savant Marin Mersenne ou l'abbé Prévost, auteur de « *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* ».

A noter que l'implantation du collège des Jésuites à La Flèche fut à l'origine d'un remarquable développement de la cité qui, s'il faut en croire un témoignage ancien, sans doute exagéré, n'était auparavant qu'une « bourgade ». Il est vrai que le gouverneur de la ville, auquel on devait en partie cette implantation, n'était autre que Guillaume Fouquet de la Varenne, ami et confident du roi, qu'il servait dans certaines de ses aventures galantes.

Les Jésuites avaient des ennemis. Il était reproché à la Compagnie de Jésus son organisation hautement centralisée et son influence qui en faisaient un État dans l'État. Les attaques, dues à la jalousie, se firent de plus en plus vives au fil du temps, notamment de la part des jansénistes et des encyclopédistes. Finalement, le 6 août 1762, un décret du Parlement condamna l'institution et ordonna la vente de ses biens. Les Jésuites durent quitter La Flèche, ne laissant que des regrets, aussi bien parmi les élèves que parmi la population.

Deux ans plus tard, par lettres patentes du 7 avril 1764, les bâtiments, qui avaient abrité entre-temps un petit collège municipal, accueillirent, à la suite des réclamations municipales, un Collège royal militaire préparatoire à l'École militaire de Paris. Il faut se rappeler qu'on était au lendemain de la désastreuse guerre de Sept Ans.

Cependant, en 1776, sous le règne de Louis XVI, le nouveau secrétaire d'Etat à la Guerre, le comte de Saint-Germain, partisan d'une réforme radicale des armées, estima que réunir dans une même ville, La Flèche, les 250 gentilshommes destinés à l'École militaire de Paris n'était pas une bonne solution, qu'il était préférable de les répartir géographiquement dans une douzaine de petits collèges de province devenus ainsi des écoles militaires. Parmi ces collèges, il y avait celui de Brienne, où allait étudier le futur Napoléon, et celui de Tiron, propriété aujourd'hui... d'un certain Stéphane Bern.

Pour sa part, le collège de La Flèche fut transformé en une école préparant à la magistrature et à l'état ecclésiastique confiée aux Pères de la Doctrine chrétienne. La réputation des Doctrinaires était certes inférieure, au plan de l'enseignement, à celle des Jésuites mais ils surent se distinguer à La Flèche puisqu'un rapport sur l'école dit que « *les enfants y sont parfaitement instruits et fort bien tenus* ».

Vint la Révolution. Dans l'immédiat, il n'y eut pas de perturbations importantes.

Les Doctrinaires n'étaient pas foncièrement hostiles aux idées nouvelles. Toutefois, la situation financière devint rapidement difficile et le 9 septembre 1793, au début de la seconde Terreur, l'école de La Flèche était supprimée. La plupart des locaux reçurent alors des affectations variées : ateliers de cordonniers travaillant pour les armées de l'Ouest, salpêtrière, entrepôts de matériel militaire, magasins de fourrage, salles de réunion du club révolutionnaire, etc. Le pire fut néanmoins évité pour l'école. Un exalté, la traitant de « *ci-devant maison féodale* », ne voulait-il pas faire passer la charrue sur « *le terrain qu'elle occupait inutilement* ».



Pour sauver les bâtiments et leur éviter d'être vendus comme bien national, la municipalité s'y installa. Après de nombreuses interventions, elle obtint la création dans les lieux d'une petite école, dite école centrale supplémentaire, qui végéta parce que ses ressources financières étaient insuffisantes. Elle n'occupait qu'une partie des bâtiments. Les autres, laissés à l'abandon, se dégradaient. La loi du 1er mai 1802 sur l'Instruction publique donna un peu d'espoir aux édiles. Elle instituait des écoles primaires, des écoles secondaires et des lycées. La petite école supplémentaire fléchoise devint donc une école secondaire, mais cela ne changea pas beaucoup ses conditions de fonctionnement.

La loi du 1er mai 1802 avait aussi créé des écoles spéciales parmi lesquelles l'École spéciale militaire qui s'était installée à Fontainebleau. Par ailleurs, on avait inauguré, deux ans auparavant, le 20 septembre 1800, à Saint-Cyr, un établissement baptisé Prytanée français, chargé de l'éducation et de l'instruction des fils de militaires ou de fonctionnaires publics peu fortunés qui avaient perdu la vie sur les champs de bataille ou dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce nom de Prytanée avait été emprunté à la Grèce. Le Prytanée était à Athènes un établissement où les sénateurs, les hôtes, ainsi que quelques fonctionnaires et bienfaiteurs de la cité prenaient leurs repas.

Or il se trouva qu'en 1807, à son retour de la campagne de Pologne, Napoléon voulut récupérer le château de Fontainebleau pour y installer sa cour. On assista alors à un jeu de chaises musicales.

L'École spéciale militaire quitta Fontainebleau pour Saint-Cyr cependant que le Prytanée français quittait Saint-Cyr pour La Flèche.

Ce transfert comblait la municipalité fléchoise qui ne cessait de réclamer l'installation dans ses bâtiments d'un grand établissement d'enseignement. L'arrivée du Prytanée militaire français à La Flèche se fit dans la première quinzaine de juin 1808.

Son inauguration eut lieu le 20 de ce même mois, en présence d'un grand nombre de notabilités.



Le 23 avril 1814, soit moins de quinze jours après l'abdication de l'empereur, le gouvernement de la Restauration enlevait à la maison d'éducation fléchoise le titre de Prytanée qui lui rappelait de trop fâcheux souvenirs pour lui donner celui d'École royale militaire. Dès lors, l'établissement vécut en suivant les soubresauts de l'Histoire. C'est ainsi qu'au moment de l'avènement de Louis-Philippe, elle devint Collège royal militaire et que lors de la Révolution de 1848, elle troqua son qualificatif de royal contre celui de national.

Après le coup d'État du 2 décembre 1851 et la proclamation de l'Empire l'année suivante, l'établissement retrouva, avec le décret du 6 janvier 1853, son nom de Prytanée militaire ou plus exactement de Prytanée impérial militaire, nom qu'il a conservé aujourd'hui, le mot impérial étant naturellement remplacé par le mot national après la chute du Second Empire.

D'abord localisé dans les vieux bâtiments historiques de l'époque des Jésuites, formant un ensemble impressionnant au centre-ville, l'école s'est en quelque sorte dédoublée dans les années 20. Les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles militaires et civiles sont restés là où étaient leurs aînés cependant que leurs camarades des classes du secondaire ont progressivement émigré, à partir de 1921, pour s'installer à la sortie de la ville, dans l'ancienne caserne du 117^e RI.

Narrer l'histoire du Prytanée depuis sa renaissance sous Napoléon III n'est pas dans notre propos. Disons quand même quelques mots des deux périodes où l'ennemi occupa La Flèche. La première intrusion de celui-ci eut lieu en 1871 lors de la guerre franco-prussienne qui perturba fortement la vie de l'école car de très nombreux élèves abandonnèrent leurs études pour s'engager... et souvent revenir les terminer à la fin du conflit. L'un d'eux, Emile Richard, fut tué dans les faubourgs de la ville en poursuivant les Prussiens. Un autre, le jeune Pichon, avait à peine 15 ans et demi. Grièvement blessé à la bataille de Patay, il fut décoré de la médaille militaire devant tous ses camarades rassemblés.

L'occupation prussienne avait été très courte. Il n'en fut pas de même avec les Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale. Arrivés en 1940, ils ne repartirent qu'en août 1944. La vieille caserne du 117^e RI devint la « Barbara-Kasern » avant d'être transformée en un centre de réparation d'armes.

Les élèves, qu'on appelle des Brutions (*), avaient dû quitter la Sarthe. Ils s'étaient installés à Valence puis, par la suite, pour les plus jeunes d'entre eux, à Briançon.

() Une dénomination qui remonte au XIX^e siècle. Les élèves du Prytanée reçus à Saint-Cyr y arrivaient alors dans un milieu beaucoup plus raffiné que celui qu'ils quittaient. Pour cette raison, ils furent comparés aux habitants du Brutium, une région d'Italie où les mœurs étaient plutôt rudes. D'où, par déformation le nom qui leur fut donné.*

Les personnalités civiles et militaires ayant fait leurs études dans l'établissement fléchois sont très nombreuses.

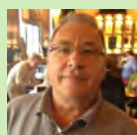
Citons, pour la seule période du Prytanée, et la liste n'est pas exhaustive, Louis Rossel, organisateur militaire de la Commune de Paris, le général Pau, le général Gallieni, François Lamy, qui donna son nom à la capitale du Tchad, Fort-Lamy, aujourd'hui N'djamena, l'écrivain Paul Margueritte, le général Catroux, Maurice Ponte dont les travaux conduisirent à la découverte du radar, Pierre Bourdan, l'un des animateurs de l'émission de la France libre « *Les Français parlent aux Français* », Jean-Louis Tulasne, chef de l'escadrille Normandie devenue l'escadrille Normandie-Niemen, Georges Houot qui, avec son bathyscaphe Archimède, descendit à plus de 9 500 m dans la fosse des Kouriles, l'acteur Jean-Claude Brialy, les astronautes Patrick Baudry et Jean-François Clervoy, Dominique Dormon, connu pour ses recherches sur les prions, dont celui responsable de la maladie de la vache folle, Caroline Aigle, première femme pilote de chasse, Michel Virlogeux, spécialiste des ouvrages, concepteur en particulier du viaduc de Millau.



Aujourd'hui comme hier, le Prytanée poursuit sa mission : assurer aux jeunes qui lui sont confiés l'éducation et l'instruction leur permettant de rester dignes de leurs anciens.

Daniel Potron Ecrivain et historien local.

Document transmis par **Michel LECOQ**



Pégase

Pégase est un cheval ailé divin né du sang de la gorgone Méduse. Persée, armé d'une harpe d'airain qu'Hermès lui avait donnée, son bras guidé par Athéna, frappe Méduse et lui tranche la tête. Du cou ensanglanté surgit Pégase et Chrysaor. Persée met dans sa besace la tête de Méduse et prend la fuite sur le dos de Pégase jusqu'en Ethiopie. Ensuite Pégase monte au ciel et se met au service de Zeus qui le charge d'apporter les éclairs et le tonnerre.

Capturé par Bellerophon, près de la fontaine de Pirène, grâce à Athéna qui lui remet un frein d'or, Pégase permet au héros grec Bellerophon de vaincre la Chimère. Monté sur Pégase il survole le monstre et lui enfonce dans la gueule une masse de plomb qui, se liquéfiant sous l'effet des flammes que la chimère vomit, entraîne la mort de celle-ci.

Bellerophon réalisera ensuite, toujours avec l'aide de Pégase, de nombreux exploits avant d'être désarçonné en tentant d'atteindre le mont Olympe pour accéder à l'immortalité. Il est précipité sur le sol par Zeus et demeure perclus. Devenu odieux à tous les immortels, il erre dans les plaines d'Alpé, le cœur consumé de chagrin, seul, fuyant les sentiers des hommes.

Pégase est le symbole de la sagesse et de la poésie, le créateur des sources dans lesquelles les poètes viennent puiser. Il représente la fougue, l'impétuosité et la force du cheval et l'indépendance, l'élévation vers le ciel, la légèreté, la rapidité et l'ascension vers le sacré de l'oiseau.

Il est considéré par les dieux comme un coursier ailé, inlassable à la course, qui passe dans l'air comme une rafale de vent. Il est le porteur de la foudre de Zeus. Il est l'emblème de la course infatigable du soleil.

Étant le fils du dieu de la mer, Poseidon, il peut créer des sources d'un coup de sabot. Cette source inspiratrice, enivrante, qu'il fait jaillir sont ces sources de feu et de vie qui s'élancent sur le globe. Le sang pourpre de Méduse dont il naquit est la couleur rouge du jour naissant que les poètes appellent les doigts de rose de l'aurore.

Il représente l'art et l'élévation par la beauté. Le cheval de flamme qui est la personnification des feux terrestres et des volcans, né au bord de l'océan, source de multitude de fleuves. Les sources qui jaillissent sont comme le cheval merveilleux, terrestres et célestes : terrestres quand elles sourdent de la terre, célestes quand, pompées par le soleil, elles retombent en pluie et en rosée.

Gérard LEVACHER



Les mariages d'Alienor d'Aquitaine

Le 25 juillet 1137, dans la cathédrale Saint André de Bordeaux, est célébré le mariage du fils du roi de France, Henri, avec la duchesse d'Aquitaine, Alienor. Cette cérémonie scelle la réunion du royaume de France avec le grand duché d'Aquitaine.

Alienor est la fille du Guillaume X, mort le vendredi saint de cette même année à l'âge de 56 ans en revenant d'un pèlerinage d'expiation à Saint-Jacques de Compostelle. Il est lui-même le fils de Guillaume IX le troubadour. La cour d'Aquitaine, tant à Poitiers qu'à Bordeaux est le refuge des troubadours, des jongleurs, des poètes. La vie est faite de réjouissances, d'amour libre qu'on appelle le *fine amour*.



C'est tout l'opposé de la cour de France, où règnent la tristesse, la sobriété jusqu'à l'austérité, et la saleté des rues. Le roi de France est Louis VI dit le Gros car il est obèse et en très mauvaise santé. Il a deux fils dont l'aîné, Philippe, brillant jeune homme est très tôt associé à la gestion du royaume. Malheureusement, en se promenant à cheval dans les rues de Paris, sa monture prend peur en voyant un cochon traverser la chaussée et précipite le cavalier qui tombe, heurte une borne et trépassé. Louis, son frère, veut devenir prêtre et ne connaît rien aux affaires d'état et n'en a ni l'étoffe ni la vocation.

Une semaine après le mariage de Bordeaux, alors que les jeunes époux, qui ont à peine quinze ans, remontent vers Paris, la nouvelle de la mort du roi les surprend à Saintes.

Voici Louis et Alienor roi et reine de France. En réalité, le royaume est dirigé par un homme fort et compétent, l'abbé Suger, qui va prendre une importance considérable dans la vie de Louis au grand désespoir d'Alienor qui n'aime pas cet homme austère à l'image de la cour de France.

Car la déception de la jeune duchesse d'Aquitaine est grande. Elle s'ennuie à Paris loin des fêtes de Poitiers, des amours libres, des chants et des danses. Louis, plus moine que mari, passe son temps en prières, en mortifications. Il faudra attendre huit années avant que naisse une fille, Marie qui deviendra la poétesse Marie de France.

Le couple part en croisade pour délivrer les lieux saints tombés aux mains des Sarrasins. Alienor rencontre son oncle, prince d'Antioche, et enivrée par le charme de la contrée et des fêtes données en permanence et avec

fastes, elle souhaite rester un moment avec son parent. Louis, voyant la fusion et l'intimité qui entourent sa femme et son oncle, souhaite au contraire repartir au plus vite vers Jérusalem.

C'est le début d'une rupture inévitable. Le fiasco de la croisade n'arrange rien et malgré l'intervention du pape qui oblige Louis et Alienor à coucher dans la même chambre lors de leur passage à Rome en revenant d'Orient, le couple se déchire de plus en plus malgré la naissance neuf mois plus tard de la petite Alix. L'abbé Suger s'oppose au divorce mais il décède peu après. Un concile est réuni à Beaugency le 21 mars 1152 et les évêques réunis trouvent un motif de consanguinité pour annuler le mariage.

L'arrière-grand-mère d'Alienor est la petite fille de Robert Le Pieux qui est également l'arrière-grand-père de Louis. La dissolution est prononcée pour consanguinité à la 5^{ème} génération malgré les quinze années de mariage et la naissance de deux enfants !

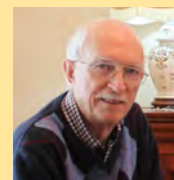
Voici Alienor libre. Elle n'attendra pas longtemps : le 18 mai, à peine deux mois plus tard, elle se marie avec Henri Plantagenêt à Poitiers cette fois. Henri est le fils de Geoffroy le Bel, comte du Maine et duc de Normandie par son mariage avec Mathilde la petite fille de Guillaume le Conquérant. Il a onze ans de moins qu'elle et il deviendra roi d'Angleterre en décembre 1154.

Le couple aura huit enfants (dont cinq garçons) qui seront tous mariés avec des princes ou des rois (sauf l'aîné qui mourra très jeune) donnant ainsi une force et une légitimité à ce que l'histoire appellera l'empire Plantagenêt. Le plus célèbre sera Richard Cœur de Lion qui épousera la fille du roi de Navarre, Bérengère qui deviendra plus tard, lors de son veuvage, la « bonne dame du Mans »

Le couple Henri et Alienor, malgré les huit naissances, se déchirera, Henri allant jusqu'à emprisonner sa femme dans une tour en Angleterre. Elle ne sera délivrée qu'à la mort de son mari.

Henri, Alienor et Richard sont enterrés à l'abbaye de Fontevraud alors que Bérengère repose à l'abbaye de l'Epau au Mans.

Gérard LEVACHER
Président d'honneur



DESSOUS de l'HISTOIRE LE MYSTERE DU BANG - BANG

L'énorme coup de tonnerre qui nous fait parfois sursauter, alors que le ciel est clair, indique qu'un avion supersonique vient juste de franchir le mur du son, c'est-à-dire de passer à 340 mètres/seconde au niveau du sol. Le fameux double « bang » que l'on entend est issu du franchissement par l'avion d'une concentration de molécules d'air en suspension, ce qui a pour effet de provoquer une onde de choc. L'avait-on prévu, avant que l'américain Yeager ne le franchisse pour la première fois en 1953 ?

Le mur du son n'a pas été découvert, comme on l'a souvent dit, par Charles Yeager, le pilote d'essai du Bell X1 à bord duquel il a franchi la vitesse fatidique de mach 1 (précisément mach 1,07, soit 1 126 Km/h. Le physicien Ernst Mach avait déjà prédit le « bang » en 1887 avant même l'invention de l'avion. Il lui avait fallu, pour cela, observer le tonnerre et le bruit émanant d'un éclair qui provoque un déplacement d'air plus rapide que le son. Avant l'exploit de Chuck Yeager, le mur du son restait un obstacle mythique, en apparence infranchissable pour les pilotes. A l'approche de mach 1, les appareils se mettaient à vibrer dangereusement, voire, dans les cas les plus dramatiques, à se désintégrer. On pensait alors que personne ne pouvait aller plus vite.



CES DRÔLES D'EXPRESSIONS ÊTRE CHOCOLATÊtre dupé ou déçu !

Le chocolat on n'en a jamais assez ! Il en va de même des explications afférentes à cette expression. Elle pourrait venir de la boxe, où le K. O., après plusieurs déformations phoniques, et devenu chocolat. Un célèbre clown pourrait lui avoir popularisé l'expression à la fin du XIXème siècle. Noir d'origine cubaine, il était surnommé Chocolat. Il formait un duo comique avec le clown blanc Footit, qui le menait sans cesse en bateau. Être chocolat devint alors être, comme chocolat, pris pour une dupe. L'explication la plus probable vient du jeu de bonneteau. Le bonneteur mélange trois cartes, les retourne et le joueur doit retrouver où se trouve l'une d'elles. Grâce à un complice gagnant facilement, d'autres étaient incités à jouer, mais surtout à perdre ! Ledit complice avait donc le rôle d'appât de chocolat qui attire les gourmands. Par extension, ce terme désigne également les naïves victimes de cette ruse.



Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre amicale:

- Roger VORELLI - 03380 LA CHAPELAUDE
- Hervé BAILLOT - 95800 COURDIMANCHE
- Johanna FERNET - 80400 HJALLEN COURT
- Patrick WINTERGERST - 77390 OZOUER LE VOULGIS
- Michel PANNETIER - 53500 ERNEE
- Dominique LOUBIERE - 09000 FOIX
- Pascal HATREL - 06800 CAGNES s/ MER
- Philippe VEZIER - 14600 EQUEMAUVILLE
- Thierry HESSANT - 66171 ST FELIU D'AVALL
- Dominique MEROT - 18110 St GEORGES s/MOULON
- Dominique REY - 13340 ROGNAC
- Jean Claude BINET - 28250 DIGNY
- Annie BARACCO - 42000 St ETIENNE
- Dalia VAQUERIN-MARCON - 12100 MILLAU



amicale des anciens agents



Membre d'AGÉA SÉNIOR L'UNION NATIONALE DES AMICALES D'AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCES RETRAITÉS

► **Siège** : 1, rue du vert Galant
72000 LE MANS.

► **Weblog** : <https://www.sagamm-senior.fr>

► **Courriel** : secretariat.aaamma@gmail.com

Responsable de rédaction :

Ronan ROMIEUX .

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Pierre EPINEUSE, Jean-Marie MARTIN, Michel KOMAN, Michel LECOQ, Gérard LEVACHER.



735, rue Jacques Ange Gabriel
56850 CAUDAN

IMPRIMEZ - SUBLIMEZ - CONNECTEZ

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Jacques FOURNIER - 46200 SOUILLAC
- Pierre BEAUFILS - 27150 ETREPAGNY
- Jean AGAFONOVAS - 51000 CHALONS en CHAMPAGNE
- Max BARRET - 01400 CHATILLON s/ CHALARONNE
- Patrick AMOUROUX - 24800 SARRAZAC
- Marie Thérèse TEULADE - 34180 LA GRANDE MOTTE
- Pierre MAUNY - 37250 MONTBAZON
- François BELLEC - 29680 ROSCOFF
- Marianne ATHIEUX - 06100 NICE
- Ginette GOSSER - 26100 BUIS LES BARNNIES
- Monique DE PONTBRIAND - St MALO

Notre amicale présente aux familles de nos amis disparus ses sincères condoléances.